

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 273/2018

OBJET : Marché de gestion des stations de traitement des eaux usées et postes de relèvement : Fonctionnement, surveillance et entretien des installations / avenant n°7 / Autorisation du Président à signer l'avenant

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a confié à VEOLIA Eau l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration de Caujac et à la modification des prestations pour l'exploitation du nouvel ouvrage en terme de fréquence et de nombre de passages, il convient d'acter ces modifications par voir d'avenant.

La mise en service de la nouvelle installation a eu lieu le 10 août 2018 et VEOLIA Eau assure la surveillance et l'entretien de l'ouvrage depuis cette date.

Monsieur le Président rappelle les données financières du marché :

- Montant global du marché initial : 749 607.00€ HT
- Montant du marché après avenant n°6 : 773 044.15€ HT
- Nouveau montant global du marché : 774 799.15€ HT
- Incidence financière de l'avenant : +0.27%

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable de la CAO du 26 novembre 2018

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20181204-273_2018-DE

Serge BAURENS